



**Dossier
de Presse**

Stratégie nationale de santé 2017-2022

Lancement des travaux

Le 18 septembre 2017



Contact presse :
Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr
01 40 56 60 60

Sommaire

1. Qu'est-ce que la stratégie nationale de santé ?
2. Quatre priorités pour la stratégie nationale de santé 2017-2022
3. Les étapes d'élaboration de la stratégie nationale de santé
4. Avis du Haut Conseil de la Santé Publique : les points clés
5. Glossaire
6. Annexes :
 - Communiqué en conseil des ministres du 31/08/2017 sur la prévention
 - Synthèse de l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique

1. Qu'est-ce que la stratégie nationale de santé ?

La stratégie nationale de santé fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de cinq ans.

Son objectif est de donner de la cohérence à l'action collective de tous les ministères dans le domaine de la santé.

Elle permet de définir une vision partagée par l'ensemble des acteurs et de piloter l'avancement des chantiers prioritaires. Elle a vocation à donner un cap, qui guidera la mise en place des politiques de santé et l'élaboration de mesures concrètes.

La stratégie nationale de santé trouvera une expression concrète dans les territoires via les **projets régionaux de santé** qui doivent être définis par les Agences régionales de santé au premier semestre 2018.

Au plan national, la stratégie constituera le fil conducteur de toutes les mesures et de tous les plans et programmes à venir. Par exemple, en matière de prévention, **un plan national de santé publique** donnera de la cohérence et de la lisibilité aux plans existants.

stratégie nationale de santé



Garantie de cohérence des politiques nationales de santé (lois, projets...)

Loi de financement de la sécurité sociale

...

Stratégie en matière d'innovation

Plan national de santé publique

Convention d'objectifs et de gestion de l'Assurance maladie



Mise en œuvre dans les territoires par les projets régionaux de santé

Projet régional de santé – Région 1

Projet régional de santé – Région 2

Projet régional de santé – Région 3

...

Projets régionaux de santé - Outre-Mer

...

Projet régional de santé – Corse

Cadre juridique

La définition d'une stratégie nationale de santé prend la forme d'un décret depuis la loi santé de 2016, qui prévoit que :

*« La politique de santé est conduite dans le cadre d'une stratégie nationale de santé définie par le **gouvernement** (...). La stratégie nationale de santé détermine, de manière pluriannuelle, **des domaines d'action prioritaires et des objectifs d'amélioration de la santé et de la protection sociale** contre la maladie (...) »*

Le décret du 28 novembre 2016 prévoit que la stratégie « *comporte un volet propre à la **Corse**, à chaque collectivité **d'outre-mer** régie par l'article 73 de la Constitution¹ et à celles de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon (...).* »

¹ Pour rappel : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte

2. Quatre priorités pour la stratégie nationale de santé 2017-2022

La ministre des Solidarités et de la Santé a demandé aux directeurs du ministère de la Santé de lancer une large concertation notamment auprès des principales organisations syndicales et professionnelles, des établissements de santé, des élus ainsi que des représentants des usagers et des aidants. Jusqu'à la mi-octobre, ils recueilleront leurs attentes et leurs propositions sur quatre thèmes prioritaires définis par Agnès Buzyn :

● **La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux**

C'est une ambition forte portée par le Premier ministre et le Président de la République. Les principaux objectifs portent sur la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, la prévention des maladies infectieuses, la lutte contre les conduites addictives, la promotion de la santé mentale, d'un environnement et de conditions de travail favorables à la santé, l'amélioration du dépistage et la prévention de la perte d'autonomie. Une attention particulière sera apportée aux enfants et aux jeunes.

● **La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé**

L'objectif est de passer d'une approche en silo à une approche centrée sur les besoins des patients, avec des parcours organisés au niveau du territoire. La ministre présentera en octobre un plan d'accès aux soins, qui sera ensuite complété

● **La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins**

La ministre souhaite une réflexion sur l'évolution de la tarification à l'activité qui prenne davantage en compte les parcours, la qualité et la pertinence des soins et des actes. La formation des professionnels est un second levier indispensable pour développer cette culture et ce souci permanent de la qualité.

● **L'innovation**

Organisationnelle, médicale, technologique ou numérique, l'innovation doit être mise au service de tous et répondre aux besoins prioritaires en santé. Cette démarche favorisera une meilleure association des patients, des usagers et des professionnels qui sont les premiers concernés par ces évolutions, par exemple en matière de télémédecine ou d'objets connectés. Des crédits spécifiques permettront de repérer et de sélectionner très tôt les projets à fort potentiel.

3. Les étapes d'élaboration de la stratégie nationale de santé

**Acte I - Diagnostic
Eté 2017**

Le Haut Conseil de la Santé Publique vient de remettre à la ministre son analyse de l'état de santé de la population, de ses déterminants et des stratégies d'action envisageables pour l'avenir.



**Acte II - Définition des priorités et
lancement des concertations
Septembre - Octobre 2017**

La ministre fixe des axes stratégiques et sollicite la contribution des autres ministères concernés.

Elle lance une concertation menée par les directeurs du ministère auprès des représentants du secteur de la santé, des élus et des usagers.

Un premier projet de stratégie nationale de santé est rédigé.



**Acte III - Consultation publique
Novembre 2017**

Un premier projet de stratégie est mis en ligne sur internet pour que les Français puissent poster leurs réactions et propositions.

La Conférence nationale de santé et le Haut Conseil de la Santé Publique sont saisis sur le projet pour formuler un avis.



**Adoption de la Stratégie nationale de santé
Décembre 2017**

En décembre, le Comité interministériel de la santé, qui rassemble l'ensemble des ministres concernés, est réuni sous l'autorité du Premier ministre.

Le Gouvernement adopte définitivement la stratégie nationale de santé, publiée sous la forme d'un décret.

La ministre a demandé aux directeurs du ministère des Solidarités et de la Santé de conduire la concertation en son nom, sur le fondement des quatre axes stratégiques définis. Les réunions de travail se dérouleront entre la mi-septembre et la mi-octobre. Elles mobiliseront notamment les principales organisations syndicales et professionnelles, les établissements de santé, les élus ainsi que les représentants des usagers et des aidants.

En fonction des personnes rencontrées, ces réunions seront présidées par le directeur général de la Santé, la directrice générale de l'Offre de soins, la directrice de la Sécurité sociale, la directrice générale de la Cohésion sociale ou le secrétaire général des ministères sociaux.

Sur la base de ces échanges, un premier projet de stratégie nationale sera rédigé pour être soumis à la consultation publique en novembre.

4. Avis du Haut Conseil de la Santé Publique : les points clés

Les **principaux constats** concernant l'état de santé de la France sont les suivants :

- une espérance de vie élevée (85,4 ans pour les femmes, 79,3 ans pour les hommes en 2016) mais une mortalité prématurée et une mortalité évitable encore trop élevées et très inégales entre les groupes sociaux et les territoires ;
- une augmentation constante des maladies chroniques ;
- des inégalités territoriales et sociales de santé marquées ;
- un poids croissant des limitations et de la dépendance.

A partir de ces constats, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a défini **4 enjeux prioritaires de santé** :

1. les risques sanitaires liés à l'augmentation prévisible de l'exposition aux polluants et aux toxiques ;
2. les risques d'exposition de la population aux risques infectieux ;
3. les maladies chroniques et leurs conséquences ;
4. l'adaptation du système de santé aux enjeux démographiques, épidémiologiques et sociétaux.

Le HCSP considère qu'il est essentiel d'agir sur les **leviers prioritaires** suivants :

1. l'exposition à des facteurs de risque comportementaux : l'alimentation, l'alcool, le tabagisme ;
2. l'exposition à des facteurs de risque environnementaux : la pollution de l'air, les pesticides et les perturbateurs endocriniens ;
3. l'exposition à des facteurs de risque sociaux et culturels : difficulté à comprendre des textes simples, difficulté à comprendre et utiliser les informations en santé ;
4. le rôle du système de santé comme déterminant de la santé : répartition de l'offre de soins, continuité des prises en charge, sécurité des actes, qualité de vie des professionnels de santé ;
5. les risques génétiques : mutations génétiques constitutionnelles délétères...

Ces leviers d'actions doivent être mis en œuvre en respectant 4 **grands principes** :

Principe 1 : la santé comme objectif qui mobilise toutes les politiques

Principe 2 : la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé

Principe 3 : un ancrage territorial allant des collectivités à l'Europe

Principe 4 : des usagers et des citoyens impliqués

5. Glossaire

La **Conférence Nationale de Santé** (CNS) est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la Santé. Lieu de concertation sur les questions de santé, elle permet aux acteurs du système de santé d'exprimer leurs points de vue sur les politiques de santé, relaie les demandes et les besoins de la population, et favorise le dialogue entre les usagers, les professionnels, les responsables politiques ainsi que les autres acteurs du monde de la santé et du médico-social.

Le **Haut Conseil de la santé publique** (HCSP) est une instance chargée d'apporter une aide à la décision au ministre de la Santé en réalisant des rapports sur la santé en France et en formulant des recommandations.

Le HCSP a pour missions de :

- contribuer à l'élaboration, au suivi annuel et à l'évaluation pluriannuelle de la stratégie nationale de santé ;
- fournir aux pouvoirs publics, en lien avec les agences sanitaires, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires ainsi qu'à la conception et à l'évaluation des politiques et stratégies de prévention et de sécurité sanitaire ;
- fournir aux pouvoirs publics des réflexions prospectives et des conseils sur les questions de santé publique ;
- contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée.

Le **Plan national de santé publique** (PNSP) constituera la colonne vertébrale de la mise en œuvre du volet prévention et promotion de la santé de la stratégie nationale de santé. Il permettra de donner une vision globale des actions menées en matière de prévention pour la santé, par le ministère des Solidarités et de la Santé, comme par les autres ministères impliqués dans l'effort de prévention (Education nationale ; Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation ; Justice...) qui seront étroitement associés à sa définition.

La stratégie nationale de santé fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de cinq ans. Son objectif est de donner de la visibilité et de la cohérence à l'action collective de tous les ministères (éducation, sport, justice, armées...) dans le domaine de la santé.

6. Annexes

Compte rendu du Conseil des ministres du 30 août 2017

La stratégie de prévention en santé

La ministre des solidarités et de la santé a présenté une communication relative à la stratégie de prévention en santé.

L'état de santé des Français est globalement bon, avec une espérance de vie à la naissance de 82,3 ans en moyenne. Elle est parmi les meilleures dans le monde. Mais la situation ne peut pour autant être considérée comme satisfaisante. Tous les ans, nombre de morts pourraient être évités. Chaque année, le tabagisme est responsable de 73 000 décès et la consommation excessive d'alcool de 49 000. En 2020, la France devrait compter 548 000 personnes atteintes d'une pathologie chronique de plus qu'en 2015.

C'est la raison pour laquelle la prévention est l'une des priorités du Gouvernement, comme l'illustrent les mesures déjà annoncées relatives à l'augmentation du prix du tabac et à l'extension des obligations vaccinales pour les jeunes enfants.

La prévention et la promotion de la santé seront également un axe central de la nouvelle stratégie nationale de santé élaborée d'ici la fin de l'année. Les principaux objectifs portent sur la promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique, la prévention des maladies infectieuses, la lutte contre les conduites addictives, la promotion de la santé mentale, d'un environnement et de conditions de travail favorables à la santé, l'amélioration du dépistage et la prévention de la perte d'autonomie. Une attention particulière sera apportée aux enfants et aux jeunes.

Un plan national de santé publique rassemblera, dans un suivi commun, les nombreux de plans de santé publique existants, en particulier ceux portant sur des actions de prévention. Il leur donnera un cadre partagé et permettra d'en renforcer la cohérence. Ses objectifs et son suivi seront basés sur les résultats obtenus en matière d'expérience patients et d'amélioration de la santé.

Le service sanitaire pour tous les étudiants en santé familiarisera les futurs professionnels de santé avec les enjeux de prévention et promotion de la santé et permettra de réaliser des actions de prévention dans des milieux comme l'école ou les entreprises. Une mission conjointe entre le ministère des solidarités et de la santé et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sera lancée en septembre afin de formuler des propositions de mise en œuvre d'ici la fin de l'année.

La prévention doit être la préoccupation de tous. L'implication des professionnels de santé dans la prévention sera renforcée dans le cadre d'accords conventionnels. Les outils de formation et d'information des professionnels de santé évolueront pour mieux intégrer la prévention. Mais la prévention et la promotion de la santé doivent aussi devenir la préoccupation de toutes les politiques publiques et devenir une part intégrante de la culture et des objectifs de nombreux services publics, des collectivités locales, des entreprises, ainsi que d'autres acteurs de la société civile, parce que quand on agit sur l'environnement, sur le sport, sur les conditions économiques et d'emploi, sur le logement, sur l'école, on agit sur la santé.

Une bonne prévention de la santé des enfants et des jeunes est un élément essentiel de réussite. Les ministères des solidarités et de la santé et de l'éducation nationale renforceront leur coopération autour de la médecine scolaire et de la formation à une alimentation et des modes de vie sains.

Les nouvelles technologies numériques offrent de nouvelles opportunités en matière d'information, de connaissance, de suivi et d'actions, pour les professionnels comme pour nos concitoyens, et seront largement mobilisées.

La recherche et l'innovation en santé publique doivent être développées au bénéfice des politiques de prévention afin de définir constamment des indicateurs pertinents et des méthodes efficaces, et de tirer le meilleur parti des expériences étrangères. Le programme national de recherche en santé publique de la stratégie nationale de santé sera mené en étroite coordination avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Un comité interministériel pour la santé sera réuni par le Premier Ministre dans le courant du mois de novembre.

C'est en faisant de la prévention et de la promotion de la santé une priorité que la France pourra passer de la situation qu'elle connaît – celle d'un pays avec un très bon système de soins – à ce qui doit être son objectif : devenir un pays ayant, dans tous les domaines, un excellent système de santé.